

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, Maire.

Date de la convocation : 23 juin 2020

Membres en exercice: 17

Présents : Mesdames TORTIGUE Hélène, DUPOUY Colette, GUILHORRE Véronique, LAGOUARDETTE Joëlle, NEL Caroline, SABATHIÉ Sandrine, SAINT-JEAN Valérie, TACHOIRES Geneviève, Messieurs GARBAY Alain, NOUGARO Ludovic, BESSELLERE Guillaume, BUOSI Daniel, CHARMAN Maxime, LAFOURCADE Dominique, MARTINEZ Oriol,
Excusés : DUPRAT Maryse, LARRERE Sébastien.

Ludovic NOUGARO est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 11 juin 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'adoption du budget primitif 2020 de la forêt sectionnale du Gert, qui sera traité après le second point prévu à l'ordre du jour. La proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire laisse la parole à Françoise LAHITTE, qui présente au Conseil Municipal les principales caractéristiques du budget primitif. Elle explique notamment les modalités de votes des sections de fonctionnement et d'investissement des différents budgets de la collectivité.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire laisse de nouveau la parole à Françoise LAHITTE, qui explique que les trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti) sont assises sur la valeur locative. Suite à la réforme menée par le gouvernement, la taxe d'habitation n'est désormais plus perçues par les communes, mais compensée à l'euro près par l'Etat.

Le vote de ces taxes doit s'effectuer avant le 03 juillet 2020. En réponse à la question de Caroline NEL, les taux votés lors de cette séance seront applicables sur les avis d'impositions de 2020.

Arrivée de Maryse DUPRAT à 20h22.

Une revalorisation des bases faites par l'Etat engendre, à taux constants, une augmentation du produit prévisionnel de 3.5%.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (18 voix) de maintenir les taux suivants : TFB à 17.04% et TFNB à 54.88%.

Budget Primitif 2020 Photovoltaïque

Ce budget retranscrit les opérations d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de Pomarez, il y a déjà quelques années, ainsi que les recettes liées à la revente de l'électricité produite.

Arrivée de Sébastien LARRERE à 20h30.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (vote par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	48 150€	Excédent antérieur reporté	30 704€
		Propositions nouvelles	17 446€
TOTAL	48 150€	TOTAL	48 150€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	30 000€	Excédent d'investissement reporté	15 617€
Propositions nouvelles	11 694€	Propositions nouvelles	26 077€
TOTAL	41 694€	TOTAL	41 694€

Budget Primitif 2020 Forêt sectionnale de Pomarez- Gert

Ce budget, créé en 2019, retranscrit les opérations de gestion de la forêt. Un expert est missionné depuis la création pour défendre la propriété de la forêt. Un plan de travaux a été voté en 2019, avec l'ONF.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (vote par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	5 000€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	5 000€
TOTAL	5 000€	TOTAL	5 000€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	0€	Propositions nouvelles	0€
TOTAL	0€	TOTAL	0€

Budget Primitif 2020 Lotissement Pont du Bos

Ce budget retranscrit les opérations de création du lotissement du Pont du Bos, ainsi que les recettes liées à la vente des lots.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (vote par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	564 978€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	564 978€
TOTAL	564 978€	TOTAL	564 978€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	89 558€
Propositions nouvelles	504 188€	Propositions nouvelles	414 630€
TOTAL	504 188€	TOTAL	504 188€

Budget Primitif 2020 Lotissement Poursicam

Ce budget retranscrit les opérations de création du lotissement du Poursicam, ainsi que les recettes liées à la vente des lots.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (vote par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	377 425€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	377 425€
TOTAL	377 425€	TOTAL	377 425€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	95 523€
Propositions nouvelles	370 228€	Propositions nouvelles	274 705€
TOTAL	370 228€	TOTAL	370 228€

Budget Primitif 2020 Commune

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (vote par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1 634 193€	Excédent antérieur reporté	161 235€
		Propositions nouvelles	1 472 958€
TOTAL	1 634 193€	TOTAL	1 634 193€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	326 560€	Excédent d'investissement reporté	128 795€
Déficit d'investissement reporté	140 206€	Propositions nouvelles	1 276 591€
Propositions nouvelles	938 620€		
TOTAL	1 405 386€	TOTAL	1 405 386€

Subventions aux associations

Les sommes allouées sont reconduites à l'identique, hormis les modifications suivantes proposées :

- Baisse de moitié de la subvention du Comité des fêtes (pas de festivités organisées en 2020, mais soutien apporté aux ganaderos)
- Baisse de moitié de la subvention de la Coopérative scolaire de l'École de Pomarez (pas de voyage scolaire organisé en 2020).
- Subvention exceptionnelle à l'association de Pétanque pour l'organisation d'un évènement en février 2020 (délibération n°3 du 07.01.2020) : 1000€.

Les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574 du budget de la commune.

Convention de subventionnement de l'Harmonie

Monsieur le Maire propose la reconduction de la convention de subventionnement et de mise à disposition des locaux à l'Harmonie de Pomarez.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Renouvellement des membres de la CCID

Cette commission est notamment chargée de procéder à l'évaluation des propriétés bâties pour l'assiette de la taxe d'habitation et du foncier bâti et d'arrêter les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Elle est composée du Maire et de six commissaires désignés, ainsi que leurs suppléants, par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressés par le Conseil Municipal. Mr le Maire propose la liste des commissaires suivante, sous réserve de l'accord des personnes extérieures au Conseil Municipal.

Cette liste sera soumise à la direction des impôts pour désignation des membres.

Claude LASSERRE	Jean-Claude HAYET	Hervé GUICHEMERRE
Alain GARBAY	Christian LASSERRE	Michel MARQUEVIELLE
Didier DARTIGUES	Thierry DUCASSE	Jean-Jacques BARGELES
Guy SAINT-JEAN	Gérard DARRIGAND	Jean-Michel DUDES GOUSSEBAIRE
Hélène BERNET	Jean-Marie LARRIEU	Raymond TACHOIRES
Jean PEMARTIN	Jean-Louis GIACOMIN	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste proposée.

Délégués SIVU des Chênaies

Lors du premier conseil municipal, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants avaient été désignés, comme les années précédentes. Pour rappel, la délibération du 11.06.2020 était la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Joëlle LAGOUARDETTE	Hélène TORTIGUE
Daniel BUOSI	Colette DUPOUY

Cependant le SIVU a informé la commune de Pomarez qu'elle ne pouvait être représentée que par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité, Joëlle LAGOUARDETTE en tant que délégué titulaire et Daniel BUOSI en tant que délégué suppléant.

Acquisition de parcelles chemin du Yout

Il s'agit de 3 parcelles, appartenant aux propriétaires des parcelles attenantes, supportant la présence des fossés et bas-côtés, qu'il convient d'intégrer dans le domaine communal. Les frais d'actes pourraient s'élever à 250€ par parcelle.

La délibération est repoussée à une date ultérieure, afin de mener à bien les négociations avec les propriétaires.

Achat d'instruments de musique

L'Ecole de musique avait demandé l'achat de 3 clarinettes auprès du fournisseur DOUENAT MUSIQUE, pour un montant total de 1397.50€ HT.

La demande de l'école de musique est annulée, car les achats doivent être modifiés.

Fêtes et cérémonies

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes précisent de façon exhaustive les dépenses qui pourront être imputées au compte 623 « fêtes et cérémonies ». Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire les dépenses suivantes au compte 623 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonie tels que, par exemple, les décorations de Noël, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, café et autres boissons disponibles en mairie ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les feux d'artifice, concert, manifestations culturelles, locations de matériel (podium, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- Les frais de restaurations, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget principal.

Modification du contrat incendie des communes

Monsieur le Maire a reçu la société d'assurances AREAS pour faire le point sur les divers contrats d'assurances souscrits par la commune.

Compte tenu de la faible sinistralité du patrimoine de la commune ces dernières années, la Commune peut bénéficier d'une baisse de tarif :

- cotisation précédente : 31 428€
- nouvelle proposition : 27 203€ (soit 4 225€ d'économies)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire continue la séance avec les questions diverses.

- Une présentation d'un projet de salle de sport (sous enseigne l'Orange Bleue) a été faite à Monsieur le Maire. La parcelle où le déplacement de l'aire de camping-car serait en projet est convoitée par les porteurs de projet, en partie du moins. Ils souhaitent acquérir une parcelle de 300 à 400 m² (pour un total de 1500m² disponible). Une étude plus approfondie est en cours, afin d'évaluer la possibilité de faire cohabiter les deux projets.
- Point déconfinement : le nettoyage dans les salles suivantes a été réalisé, le protocole a été soumis aux associations, condition sine qua non pour un retour dans les lieux :
 - o Ecole de musique
 - o Comité des fêtes
 - o Ping-pong
 - o Pétanque

Les prochains locaux seront : Tennis, Presbytère, 3^{ème} âge, Belvédère.

- Maison Bernède : suite à un appel à l'association ecclésiastique, le prêtre CARRERE a informé Monsieur le Maire du projet en cours : vente du studio de l'essor pomarézien pour financer la création d'appartements à fin locative. Ils souhaitent conserver la cuisine et la grande salle pour proposer le tout à un restaurateur, ainsi que de proposer l'étage pour réaliser des chambres d'hôtes. Le promoteur consulté par leurs soins serait plus d'avis à détruire le bien.

Il sera judicieux de prévoir lors de la réfection de l'avenue du Marsan, un passage bateau plus large.

Un projet de MAM est également à l'étude.

- Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe d'élus se constitue, afin de poursuivre la démarche menée auprès des anciens de la commune pendant le confinement (appels réguliers, visites, ...).
- Un logement communal au presbytère sera libéré, suite aux négociations menées. L'apurement de la dette en cours pour un autre locataire se fera via retenue sur salaire dans les prochains mois.
- Maryse DUPRAT rappelle que l'achat d'un panneau d'affichage extérieur avait été accordé pour la pétanque, Monsieur le Maire se charge de cette acquisition.
- Maryse DUPRAT signale un manque de signalétique directionnelle au bourg pour les lieux importants et/ou pratiques de la commune (mairie, médiathèque, funérarium). La commission compétente est chargée de réaliser une étude et une proposition.
- Monsieur le Maire informe le conseil de sa candidature à la présidence du Syndicat des Eschourdes.

- Véronique GUILHORRE questionne l'assemblée au sujet des feux prévus sur la route menant à Orthez. Ludovic NOUGARO informe que le devis pour la réalisation de la tranchée technique a été signé, les travaux devraient rapidement commencer.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réalisation d'un tourne à gauche est à l'étude, sur l'avenue Jean Barbé, vers la route de l'Amérique.

La séance est levée à vingt-deux heures et cinquante-cinq minutes.